



1203809204

DATE DEPOT : 2012-04-17

NUMERO DE DEPOT : 2012R038026

N° GESTION : 2006B22454

N° SIREN : 492915780

DENOMINATION : LMBH & ASSOCIES

ADRESSE : 28 r de Picpus 75012 Paris

DATE D'ACTE : 2012/03/14

TYPE D'ACTE : RAPPORT CR/CPTES TRANSFORM. STE

NATURE D'ACTE :

FGA

58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Tél. : 01.44.69.50.60
Fax : 01.53.20.44.85

LMBH & ASSOCIES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. LMBH &
ASSOCIES EN S.A.S.**

LMBH & ASSOCIES
SARL au capital de 30 000 €
28, Rue de Picpus
R.C.S. PARIS 429 915 780

LMBH & ASSOCIES
RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. LMBH & ASSOCIES EN S.A.S.

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Décision du 12 Mars 2012 et en application de l'article L224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de l'arrêté comptable au 30 septembre 2011 établie sous la responsabilité du Gérant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance dans le cadre de cette opération.

Fait à Paris, le 14 mars 2012

FGA

Commissaire aux Comptes

Représentée par Carelle PERNOT

